

**PROCES VERBAL****Réunion du Lundi 30 Septembre 2024 19h00**

L'an deux mille vingt et quatre, le 30 Septembre à 19 heures et 00 minutes, le syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Maillé, dans les conditions de convocation légale, sous la présidence de M. DEFOER Sébastien.

Convocations en date du 16 Octobre 2024

		Présents	Absents	Procurations	Signature pour approbation
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	X			
Titulaire	AUBERTOT Cédric	X			
Titulaire	SOUBISE Mathieu	X			
Suppléant	BRUNET Thierry				
Titulaire	AUGRAS Laurent	X			
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos	X			
Titulaire	PAILLARD Sylvain				
Suppléant	RAIFFÉ Florence	X			
Titulaire	POUJAUD Daniel	X			
Titulaire	DELAPORTE Christiane	X			
Titulaire	CHAMPIGNY Dominique	X			
Suppléant	PIGET Francis				
Titulaire	DUBOIS Alain				
Titulaire	BRUNET Dominique	X			
Titulaire	HURÉ Ghislain				
Suppléant	BONNIN Cyrille				
Titulaire	ROY Jean-Jacques		Excusé		
Titulaire	SAULNIER Pascale	X			
Titulaire	DEFOER Sébastien	X			
Suppléant	HEURTAUX Nadine		Excusé		

En exercice	15
Présents votants	12
Procurations	0

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance :

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal 2
2. Bilan rentrée 2024-2025 2
3. Sortie des actifs : 5 Tableaux interactifs..... 3
4. Etude et développement de la restauration scolaire 3
5. Questions et informations diverses 7

Désignation du secrétaire de séance :

M. AUBERTOT Cédric est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

1. Approbation du précédent procès-verbal

Le précédent procès-verbal est approuvé sans remarque.

2. Bilan rentrée 2024-2025

1. Effectifs 2024-2025

Communes	Effectifs	Classe	Effectifs
Antogny le Tillac	1	A&L	1
Draché	3	CE1	13
La Celle Saint Avant	2	CE2	17
Maillé	38	CM1	24
Marcilly sur Vienne	33	CM2	16
Marigny-Marmande	1	CP	25
Nouâtre	45	GS	13
Port de Pile	1	MS	22
Ports sur Vienne	17 – 1 (A&L)	PS	14
Ports sur Vienne (FA)	1	Total général	145
Pouzay	1		
Razines	1		
Rilly sur Vienne	1		
Total général	145		

2. Intervention Culturelle :

Intervention Musicale en milieu scolaire :

Au 17 Juin 2024, le comité du SIEPVV s'est réuni afin de délibérer sur la poursuite de l'IMS en se basant sur un devis qui a été approuvé à hauteur de **7 729.26 €**. Après validation auprès de la CCTVV, ce devis a été réhaussé à **9 068.45 €**. Cette augmentation de 15 % est justifiée par une hausse de la charge du personnel par rapport à l'année précédente....

Suite à cette erreur, la CCTVV prend en charge la différence, mais à ce jour aucune personne n'a été recruté par la CCTVV pour l'Intervention musicale en milieu scolaire.

M. POUJAUD doit transmettre les coordonnées d'un intervenant.

Mme BRUNET interpelle sur le fait que l'intervenant doit avoir le DUMI

Intervention théâtre :

Poursuite de Mme LANGER Audrey, de la compagnie du HALO avec un fonctionnement par trimestre par école afin d'éviter la surcharge de prestation en fin d'année.

3. Accueil périscolaire :

La fréquentation est plus forte cette année. Nous avons renforcé le taux d'encadrement afin de répondre au cadre légal (conventionnement avec la CAF)

4. Accueil des enfants en situation de handicap :

Face à la hausse des effectifs de la cantine de Nouâtre (63 élèves) et la difficulté d'encadrement d'un enfant en situation de handicap qui nécessite une surveillance individualisée de proximité de l'adulte, nous avons convenu avec la famille que l'accueil sera conditionné par la présence d'un AESH. Depuis le 27 mai 2024, L'accompagnement est mis en place et financé par l'Etat sur les temps de pause méridienne (cantine) et par la collectivité territoriale sur les autres temps périscolaires.

5. Poursuite du plan de sobriété énergétique :

Suite à la mise en place des régulateurs sur l'école de Nouâtre : – 12 % supplémentaire par rapport à l'année 2023 (-51%). La renégociation pour l'année 2025 est en cours.

01/01/2023 au 31/05/23	22839,08 Kwh
01/01/2024 au 31/05/24	20048,83 Kwh

M. AUGRAS demande la révision de la convention de mutualisation des locaux de l'Accueil et Loisirs afin que les 15 % restant à la charge de la commune soit pris en compte par le SIEPVV.

M. Le président rappelle que le SIEPVV prend en charge le coût EDF à hauteur du temps d'occupation réel. Les 15 % restant, correspond au temps de la CCTVV qui a été pris à l'époque par la commune de Nouâtre.

Aussi, il est rappelé que la commune de Marcilly sur Vienne et de Maillé n'ont pas intégré l'ensemble des charges EDF de leurs bâtiments. Il convient d'être vigilant sur les efforts d'isolations et de chauffage afin que les communes du RPI ne soient pas contraintes de prendre en charge des locaux énergivores.

M. AUGRAS précise qu'un diagnostic thermique a été réalisé. L'isolation des combles est en cours, les portes de la cantines ont été changées, réflexion sur le changement des radiateurs, étude sur la destruction et reconstruction des locaux préfabriqués...

M. POUJAUD poursuit sur l'idée d'un regroupement scolaire unique.

6. Gestion du personnel :

- Poursuite sur le poste d'animation et d'entretien de Claudia TAVEIRA
- Catherine DUCHENE est embauchée par la CCTVV en restauration du mercredi, ce qui garantit à minima une continuité du plan Maitrise sanitaire.

3. Sortie des actifs : 5 Tableaux interactifs

Suite au remplacement des écrans interactifs pour des TNI, le comité est invité à se positionner sur l'avenir des anciens écrans. M. AUBERTOT précise que les vidéoprojecteurs sont hors services et que le coût de son remplacement serait égale à des TNI neufs. Les tableaux interactifs n'ont finalement peu de valeur et obsolètes sans ces vidéoprojecteurs. Sur les 6 existants, un est encore opérationnel sur les MS.

Dans le cadre du suivi des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous :

- 5 Tableaux interactifs

Aussi, le comité statue en faveur d'un don destiné à une collectivité, école ou association. Dans le cas où ces écrans ne trouvent pas preneur, il seront détruits.

En exercice	15	Contre	0
Votants	12	Abstention	0
Procurations	0	Pour	12

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante approuve la sortie des actifs cités ci-dessus.

4. Etude et développement de la restauration scolaire

Pour faire suite à la demande de la commune de Nouâtre pour améliorer la qualité de la restauration scolaire des maternelles, M. le président attire l'attention du comité sur le fait que les 3 cantines doivent répondre à des orientations E-Galim et démarche qualité qui ne sont pas atteintes :

Il a été mise en place une veille sur la production des plats sur les écoles de Maillé et Marcilly sur Vienne afin de :

- Valoriser nos restaurations scolaires de proximité
- Augmenter la part du Bio produits et de qualité durable
- Développer le réseau des producteurs locaux (produits de Mme RABAUD - Panier de Valé sur Maillé)
- Développer la part des légumes frais dans l'élaboration des recettes
- Transparence sur les menus avec identification des produits (Nouveau Menu Mensuel ci-dessous)
- Mise en place de plat gastro en remplacement des contenant alimentaire plastique de réchauffe sur Nouâtre



Menus de la Restauration scolaire de Maillé - Marcilly sur Vienne

SEPTEMBRE 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine du 2 au 6 Septembre	Salade verte / D's de fromage Galette Veggies Petits pois carottes Fromage Compote / Gâteaux sec	Haricots verts en salade Rôti de porc Frites Fromage Yaourt aux fruits		Concombre Tomates farcies Boulgour Fromage Fruits	Melon Poisson Epinards Fromage blanc / Confiture
Semaine du 9 au 13 Septembre	Riz thon tomates Bœuf Ratatouille / Semoule Flamby	Tomates vinaigrette Omelette pommes de terre Salade verte Fromage Fruits		Taboulé Poisson Courgettes Fromage Mousse au Chocolat	Pastèque Saute de dinde Pâte Fromage Glace
Semaine du 16 au 20 Septembre	Macédoine de légumes Poulet Haricots verts Fromage Salade de fruits	Betteraves rouges Lasagnes Veggies Salade verte Fromage Crème dessert		Salade tourangelles Parmentier de poisson Fromage Tarte aux fruits	Carottes râpées Chipolatas Haricots blancs Fromage Yaourt
Semaine du 23 au 27 Septembre	Potage Pâtes Carbonara Compote	Lentilles Cordon Bleu Jardinière de légumes Fromage Pâtisserie		Chou fleurs Hachis Véggie Salade verte Fromage Fruits	Céleri remoulade Poisson Riz Fromage Poire au chocolat

Menus susceptibles d'être modifiés en fonction des approvisionnements

Repas végétarien

Bio

Produits labellisés de développement durable et de qualité (Egalim)

Produits Frais

Viande origine France

Produits locaux



Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Aussi, le développement de la qualité de nos restaurations scolaires doit être amenés sur une réflexion plus large, d'un point de vue structurel sur l'organisation du RPI, et cela en lien avec l'élaboration du TER qui peut vite s'avérer être obsolète. Le 1^{er} risque étant une hausse de la charge de fonctionnement difficilement absorbable pour les communes membres, qui pourrait limiter le développement de l'attractivité sur nos écoles et services périscolaires. Le second risque est d'être contraint d'une réorganisation du RPI imposé par l'Etat au regard d'un moyenne de classe en dessous du seuil.

Il est précisé que les hypothèses présentées sont en état de réflexion avec des éléments budgétaires non exhaustifs puisque nous sommes en attente de communication du département. Aucune délibération n'est prévue ce jour. Un état budgétaire par école et service périscolaire est transmis à l'assemblée.

Etudes sur la mutualisation avec le département et le Collège :

1. Production des repas par le collège pour l'école de Nouâtre : (Suite à une rencontre avec le département)

- Gestion intégrale des menus et commandes alimentaires répondant davantage aux orientations E-Galim et démarche qualité
- TARIFICATION AU REPAS MOYEN : **3,49 €** (2.81 + 0.44 € pour les maternelles et 3.28 + 0.44 € pour les primaires). Actuellement nous sommes à **3.03 €** auprès de notre prestataire JMG et 1.87 € sur les autres écoles.
- Le coût du repas ne prend pas en compte la demande du département de mettre à disposition un ETP. Pour information les données communiqués par le département pour un ETP à leur charge : le coût du département passe de 0.44 € à **2.22 € soit + 1.78 € par repas et par enfant** : En attente de communication du département
- Des investissements est à prévoir Bac gastro, Norvégiennes... estimés selon un 1^{er} devis à 6 128.48 €

Questionnement sur la gestion des transports venant s'ajouter aux charges de fonctionnement :

- Personnel chargé du transport ? Vigilance sur le transport de charge lourdes des norvégiennes par les agents
- Achat du Véhicule, Frais d'entretien et d'utilisation du véhicule ?
- Prévoir indemnisation sur l'utilisation des véhicules personnels pour se déplacer d'un site à l'autre ?

2. Production des repas par le collège pour l'ensemble du RPI :

- Répondrait à notre problématique de livraisons de produits locaux et orientations E-Galim pour l'ensemble du RPI
- Charge de fonctionnement supplémentaire s'élèverait à 15 813,23 € (sur la base d'une tarification moyenne du repas de 3.49 €/élève) par an hors MAD du personnel
- Idem pour la problématique du transport et MAD du personnel en attente de réponse du département **mais nos ETP actuels pourraient t'ils suffire ?**
- Investissement plus conséquent du fait de livrer les 3 sites à hauteur de 18 385.44 €

3. Etude Intégration du Cycle 3 sur le collège de Nouâtre :

- Projet en lien avec le TER : partenariat avec les actions du collège et du territoire avec une mutualisation des locaux, transports, Gymnase, Restauration, chauffage...).
- CM1 et CM2 intégrés au collège
- Afin que Chacun puisse conserver une école sur leur commune : Délocalisation des Maternelles sur Marcilly sur Vienne pour créer un pôle petite enfance (MAM). La commune de Nouâtre conserve une école avec un fonctionnement indépendant sur les locaux du collège.
- Toutes les écoles bénéficieront d'une restauration avec production sur site (fin des prestataires extérieurs)
- Limite les investissements et la prise des risques liés aux transports de charge (DUERP)
- En attente de précision sur l'aménagement de nos ETP du département ?

Etude sur le Maintien et Elargissement de la production de la restauration sur Place :

1. Restauration de Nouâtre sur Place (Assistance du département et autorisation de la DDPP) :

- Mutualisation des commandes par le département/collège tout en répondant aux orientations E-Galim et producteurs locaux : En attente de la liste des fournisseurs par le département ?
- Coût du repas moins conséquent : 1.87 € actuellement pour une restauration sur site
- Investissement à prévoir pour réaménagement la cuisine et les équipements (A partager avec la commune de Nouâtre)
- Comment assurer une continuité du plan de maîtrise sanitaire avec les locations du Week end ?
- Prévoir Hausse d'un ETP à 15 000 € équivalent aux autres cantines du RPI (déjà intégré à la charge de fonctionnement)
- Hausse de charge de fonctionnement évaluée à 4 038.33 €/ an en référence avec les sites de Nouâtre et Maillé (ETP inclus)
- Possibilité d'ajout de l'assistance technique (Valeur Culinaire) TARIFICATION MOYEN PAR REPAS : **passant de 1.87 € à 2,60 € le repas**
 - Conception des menus
 - Gestion des Commandes et livraisons
 - Formation du personnel et gestion des procédure HACCP et PMS (Accompagnement des cantines 1/semaine)

2. Restauration de Nouâtre fournie par Le RPI (Maillé-Marcilly) :

- Idem sur les questions logistiques (transports, véhicules...). Vigilance sur le transport de charge des norvégiennes par les agents (DUERP)
- Des investissements est à prévoir Bac gastro, Norvégiennes... estimés selon un 1^{er} devis à 6 128.48 €
- Prévoir hausse d'un ETP ?
- Revoir notre capacité de production sur Maillé et Marcilly ?

M.AUGRAS déplore que ce document ne soit pas transmis en amont de la réunion

Etude budgétaire par école et service périscolaire

Référence Exercice 2023 actualisé aux données 2024/2025

	Accueil périscolaire	Nouâtre	Maillé	Marcilly sur Vienne	secrétariat	Accompagnants Transports scolaire	ATSEM	
Effectifs Restauration scolaire		67	33	40				
Tarif repas prix moyen : Hausse de JMG de 2,87 à 2,97 € maternelle et de 2,98 à 3,08 € pour les primaires		3,03 €	1,87 €	1,87 €				
Charges courantes de fonctionnement								
Electricité bâtiment scolaire	-	17 782,79 €	- €	5 052,82 €				
Electricité Bâtiment périscolaire (conventionné CCTV/SIEPVV/Nouâtre)	3 000,00 €	1 500,00 €	- €	- €				
eau	- €	- €	1 650,00 €	1 650,00 €				
Fioul	- €	- €	- €	5 688,08 €				
Alimentation	- €	27 361,13 €	8 330,85 €	10 098,00 €				
Transports gymnase	- €	- €	1 760,00 €	2 240,00 €				
Location Photocopieur (Hors copie)	- €	896,40 €	896,40 €	896,40 €				
téléphonie/internet		391,08 €	837,80 €	868,31 €				
Loyer					1 200,00 €			
	3391,08	47 540,32 €	13 475,05 €	24 726,46 €	1 200,00 €			90 332,91 €
Charges du personnel (Hors CNAS, remplacements, Assurance statutaire...)								
Animation Accueil et loisirs	31 739,96 €							
Accueil transition transports scolaire				5 378,22 €				
Coordination Accueil et Loisirs	2 351,93 €							
Régie	3 874,00 €				17 392,14 €	6 969,96 €	44 639,08 €	
Entretien des locaux	4 062,60 €	24 359,67 €	11 729,54 €	8 264,01 €				
Agent de Restauration scolaire		4 875,12 €	20 105,63 €	22 823,93 €				
renfort supplémenaire cantine		27 001,07 €	9 097,16 €	4 612,47 €				
	42 028,49 €	56 235,86 €	40 932,33 €	41 078,64 €	17 392,14 €	6 969,96 €	44 639,08 €	249 276,50 €
RECETTES CAF	13 003,49 €							
RECETTES RESTAURATION SCOLAIRE				64 647,00 €				
RECETTES REDEVANCES PERISCOLAIRES	12 523,00 €							
RECETTES MAD Accompagnants transports scolaires						7 528,95 €		
	25 526,49 €			64 647,00 €		7 528,95 €		97 702,44 €

Coût par école de la restauration scolaire (Charge du personnel, denrées alimentaire ou prestataires uniquement) :

Nouâtre	Maillé	Marcilly sur Vienne
59 237,31 €	37 533,64 €	37 534,40 €
134 305,36 €		

5. Questions et informations diverses

Aucune questions et informations diverses

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire	Le Président
AUBERTOT Cédric	DEFOER Sébastien